

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

**SECTION 1 : IDENTIFICATION**

Identificateur de produit : **Armstrong S-337 Once N Done Nettoyant pour plancher Prêt-à-utilisation**

Code Produit : 70047933

Nom commercial/Synonymes : S-337

Usage recommandé : Nettoyant pour plancher Prêt-à-utilisation.

Restrictions d'utilisation : Aucune information disponible

**Nom et adresse du fabricant :** Armstrong Flooring, Inc.  
2500 Columbia Ave.  
Lancaster, PA, USA 17603

**Nom et adresse du fournisseur :**  
S'adresser au fabricant.

N° de téléphone pour information : 1 (800) 233-3823

Adresse du site Web : <http://www.floorexpert.com>

N° de téléphone d'urgence : **NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :1-800-255-3924 OU 1-813-248-0585 (appel à frais virés)**

**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Classification SGH selon les normes 29 CFR 1910.1200 (norme OSHA HCS 2012) et HPR (norme SIMDUT 2015)**  
Non classifié comme dangereux

**Pictogrammes SGH**

Aucun

**Mentions d'avertissement**

Aucune

**Mentions de danger**

Aucune

**Procédures de manipulation sécuritaire**

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Il est recommandé d'utiliser des lunettes de sécurité et des gants pendant la manipulation. Au cours du processus d'installation, il convient de bien ventiler la zone de travail. Bien que le produit ait une faible teneur en COV, les personnes sensibles aux odeurs et aux produits chimiques devraient éviter la zone de travail pendant l'installation. Garder le récipient fermé.

**Dangers ne sont pas classés ailleurs**

Aucun

**Pourcentage avec toxicité aiguë inconnue**

: Moins de 1 % par poids de ce produit est composé d'ingrédients dont la toxicité aiguë n'est pas connue.

**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

Composition	N° CAS	% (par poids)
2-butoxyéthanol	111-76-2	0.1 - 1.0

Armstrong S-337 Once 'N Done Nettoyant pour plancher prêt-à-utilisation  
01-juliet-2019  
Les pourcentages exacts des ingrédients sont considérés comme secrets commerciaux par le fabricant et ne sont donc pas divulgués.

## SECTION 4 : PREMIERS SOINS

- Général** : Appeler un médecin en cas de malaise.
- Contact par Inhalation** : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de persistance des symptômes respiratoires, appeler un médecin.
- Contact cutané** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec l'eau abondante. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Contact oculaire** : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant 15 minutes. Consulter un médecin.
- Contact orale** : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Notes à l'attention du médecin** : Traiter selon les symptômes.
- Signes et symptômes d'une exposition à court terme (aiguë)**
- Inhalation* : Aucune connue.
- Peau* : Les symptômes peuvent inclure de légères rougeurs et démangeaisons.
- Yeux* : Les symptômes peuvent inclure de légères rougeurs ou démangeaisons ou de la douleur.
- Ingestion* : Aucune connue.
- Effets d'une exposition à long terme (chronique)** : Aucune connue.
- Signes indiquant la nécessité de consulter immédiatement un médecin ou d'un traitement spécial** : La difficulté à respirer persiste après avoir déplacé la personne à l'air frais.  
Tout contact avec les yeux qui provoque une irritation.

## SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

- Moyens d'extinction adéquats** : Dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse résistant à l'alcool ou eau pulvérisée.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun.
- Produits dangereux de combustion** : Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, ammoniac, les oxydes d'azote ainsi que d'autres vapeurs et gaz toxiques communs lors de la dégradation thermique de composés organiques.
- Équipements/procédures spéciales de lutte contre l'incendie** : Les pompiers doivent porter un équipement de protection adéquat ainsi qu'un appareil respiratoire intégral autonome fonctionnant en mode de pression positive. Si cela ne présente aucun danger, retirer les contenants de la zone touchée par l'incendie. Il peut être utile de vaporiser de l'eau pour refroidir les équipements exposés à la chaleur et aux flammes. Une fois le feu éteint, nettoyer avec précaution tout l'équipement et les surfaces exposées aux émanations.
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne laissez pas de grandes quantités de ce produit pénétrer dans les égouts ou contaminer le système d'eau souterraine.
- Risques d'incendie/conditions d'inflammabilité** : Ininflammable dans des conditions d'utilisation normales. Les contenants fermés peuvent se rompre lorsqu'ils sont exposés à une chaleur excessive ou une flamme en raison de l'accumulation de pression interne.
- Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200, SIMDUT 2015)** : Ininflammable.
- Taux NFPA** : 0 – Minime    1 – Léger    2 – Modéré    3 – Sérieux    4 – Sévère
- Santé* : 1    *Inflammabilité* 1    *Instabilité* 0    *Risques spéciaux* : Aucun

## SECTION 6 : MEASURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Restreindre l'accès à la zone touchée jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes assignées au nettoyage doivent porter l'équipement de protection adéquat contre les produits chimiques.
- Équipements de protection** : Pour en savoir plus sur les équipements de protection individuelle acceptables, consulter la section 8.
- En cas d'urgence** : Ce produit ne contient pas de produits chimiques nécessitant une notification de l'EPA pour les déversements.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** : Aérer la zone du déversement. Contenir le déversement ou la fuite à la source, si cela est possible sans danger. Attention: les surfaces de plancher sera très glissant! Contenir le produit avec une matière absorbante inerte et l'empêcher de se déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Rassembler la substance déversée et la placer dans un contenant adéquat pour pouvoir l'éliminer ultérieurement (voir la section 13). Les résidus humides de produit peuvent être nettoyés à l'eau. Avertir les autorités compétentes requises.
- Substances interdites** : Aucune connue.
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas laisser de grandes quantités de ce produit dans les égouts ou contaminent les systèmes d'eau souterraine. De petites quantités, tels que ceux utilisés pour nettoyer les planchers, etc. peuvent être éliminés en versant dans un égout.
- Références à d'autres sections** : Voir les informations relatives à l'élimination à la section 13.

## SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

- Procédures de manipulation sans risque** : Porter un équipement de protection adéquat durant la manipulation. (Voir la section 8.) Observer de bonnes règles d'hygiène. Utiliser uniquement avec une aération suffisante. Se laver avec soin après toute manipulation. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- Exigences en matière d'entreposage** : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues. Conserver dans le contenant d'origine. Maintenir bien fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.
- Substances incompatibles** : Voir la section 10.
- Matériaux de conditionnement spéciaux** : Aucun.

## SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

- Limites d'exposition admissibles** : Aucune limite d'exposition n'a été établie pour le produit même. Ci-dessous figurent les limites d'exposition pour les composants du produit.

Composition	N° CAS :	ACGIH VLE		OSHA PEL	
		TWA	STEL	PEL	STEL
2-butoxyéthanol	111-76-2	20 ppm	N.D.	50 ppm (peau)	N. D.

- Mesures d'ingénierie** : Utiliser une ventilation aspirante générale ou locale pour maintenir la concentration atmosphérique au-dessous des limites d'exposition recommandées. La ventilation doit efficacement dissiper et empêcher l'accumulation de vapeur résultant de la manipulation de ce produit.
- Équipements de protection individuelle**

Armstrong S-337 Once 'N Done Nettoyant pour plancher prêt-à-utilisation  
01-juliet-2019

- Remarque** : Les recommandations suivantes sur l'équipement de protection individuelle s'appliquent aux utilisateurs professionnels. Les utilisateurs consommateurs doivent se référer à l'étiquette du produit.
- Protection des yeux/du visage** : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques ou des lunettes de sécurité.
- Protection cutanée** : Porter des gants imperméables à cette substance. Des matériaux comme le caoutchouc ou le vinyle sont recommandés pour les gants.
- Protection du corps** : Lorsqu'une exposition prolongée à la substance est possible, porter des combinaisons, tabliers et bottes résistantes pour éviter tout contact.
- Protection respiratoire** : Une protection respiratoire n'est pas nécessaire lors de l'utilisation de ce produit dans des conditions de travail normales, avec une ventilation adéquate. Si le processus de travail génère des quantités excessives de vapeurs, ou des expositions excédant tout PEL, porter un appareil respiratoire approprié contre les vapeurs organiques.
- Équipements de sécurité du site** : Il convient de mettre à disposition des utilisateurs une station de nettoyage des yeux et une douche de sécurité dans la zone de travail immédiate.
- Considérations générales sur l'hygiène** : Éviter un contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Une fois le travail terminé, se laver les mains avec soin. Enlever les vêtements contaminés et laver-les bien avant de les réutiliser.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	: Liquide	<b>Apparence</b>	: Jaune-verdâtre
<b>Odeur</b>	: ammoniac	<b>Seuil olfactif</b>	: N. D.
<b>pH</b>	: 9,5 – 10,5	<b>Masse volumique</b>	: 1,00
<b>Point d'ébullition</b>	: 100 °C (212 °F)	<b>Coefficient de répartition eau/huile</b>	: N. D.
<b>Point de fusion/congélation</b>	: N. D.	<b>Solubilité dans l'eau</b>	: miscible
<b>Pression de vapeur (mm Hg @ 20°C / 68°F)</b>	: N. D.	<b>Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)</b>	: N. D.
<b>Densité gazeuse (air = 1)</b>	: N. D.	<b>Volatils (% par poids)</b>	: > 95 %
<b>Composés organiques volatils (COV)</b>	: 0.47% par les règles du CARB		
<b>Taille des particules</b>	: N. D.	<b>Classification d'inflammabilité</b>	: Ininflammable
<b>Point d'éclair</b>	: >93,3 °C (>200 °F)	<b>Limite inférieure d'inflammabilité (% par vol.)</b>	: Non disponible
<b>Méthode du point d'éclair</b>	: Creuset fermé Setaflash	<b>Limite supérieure d'inflammabilité (% par vol.)</b>	: Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: N. D.	<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible
<b>Viscosité</b>	: N. D.	<b>Propriétés d'oxydation</b>	: Non disponible
<b>Données sur les risques d'explosion : Sensibilité aux chocs mécaniques/décharges statiques</b>			
	: N'est pas supposé présenter une sensibilité aux chocs mécaniques ni aux décharges statiques.		

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité** : Non réactif.
- Stabilité** : Stable dans les conditions recommandées concernant l'entreposage et la manipulation.
- Réactions dangereuses** : Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.
- Conditions à éviter** : La chaleur extrême.
- Substances à éviter et incompatibilité** : Substances oxydantes puissantes.
- Produits dangereux de décomposition** : Aucun connu, voir la section 5 pour en savoir plus sur les produits de combustion dangereux.

## SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Armstrong S-337 Once 'N Done Nettoyant pour plancher prêt-à-utilisation  
01-juliet-2019

**Voies d'exposition** : Inhalation : OUI Absorption par voie cutanée : NON La peau et les yeux : Oui  
Ingestion : OUI

**Symptômes d'exposition** : Voir la section 4.

**Estimés calculés de toxicité aiguë pour le produit**

Inhalation : > 300 mg/l  
Oral : > 40 000 mg/kg  
Dermal : > 40 000 mg/kg

**Données toxicologiques** : Voir ci-dessous les données de toxicité aiguë de chaque ingrédient individuel.

Composition	LC50 (4 h), mg/L Inhalation, rat	LD50, mg/kg	
		Oral, rat	Dermal, lapin
2-butoxyéthanol	2,17	917	220

**Corrosion ou irritation cutanée** : Peut provoquer une légère irritation de la peau.

**Graves lésions/irritation oculaires** : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Aucune connue.

**Mutagénicité des cellules germinales** : Aucune connue.

**Statut carcinogène** : Ne contient aucun produit chimique répertorié comme cancérigène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA à des concentrations supérieures à 0,1%. L'ACGIH classe 2-butoxyéthanol dans le groupe A3-cancérigène confirmé pour les animaux avec pertinence inconnue pour les humains.

**Toxicité reproductive** : Aucune connue.

**Toxicité d'organe cible spécifique, exposition simple** : Aucune connue.

**Toxicité d'organe cible spécifique, exposition répétée** : Aucune connue.

**Danger par aspiration** : Aucune connue.

**Renseignements complémentaires** : N. D.

## SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Effets sur l'environnement** : Dans des conditions normales d'utilisation, ce produit peut être éliminé en versant dans un égout.

**Écotoxicité** : Aucune donnée disponible.

**Biodégradabilité** : Aucune donnée disponible.

**Potentiel de bioaccumulation** : Aucune donnée disponible.

**Mobilité dans le sol** : Aucune donnée disponible.

**Évaluation TBP et tPtB** : Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucune donnée disponible.

## PARTIE 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

**Manipulation en vue de l'élimination** : Traiter les déchets selon les recommandations de la section 7.

**Moyens d'élimination** : Éliminer conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales en vigueur. Contacter l'agence locale, provinciale ou fédérale responsable des questions environnementales pour connaître les règlements spécifiques.

**Conditionnement** : Manipuler le conditionnement contaminé de la même manière que le produit.

**RCRA** : Pour en savoir plus sur l'élimination de substances inutilisées ou de déchets, contacter les agences responsables des questions environnementales locales, provinciales et fédérales.

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Armstrong S-337 Once 'N Done Nettoyant pour plancher prêt-à-utilisation  
01-juliet-2019

Données réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
TDG	Aucun	Ce produit n'est pas réglementé selon les réglementations canadiennes sur le transport des marchandises dangereuses.	Aucun	Aucun	Aucun
Informations supplémentaires sur le transport des marchandises dangereuses	Aucun				
49 CFR/DOT	Aucun	Ce produit n'est pas réglementé selon les réglementations du Ministère américain des Transports (DOT).	Aucun	Aucun	Aucun
Informations supplémentaires sur 49 CFR/DOT	Aucun				

IATA : Non réglementé.

IMDG : Non réglementé.

## SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### Informations en provenance du Canada :

Ce produit a été classifié selon les critères de risque stipulés au Règlement sur les produits dangereux (HPR ou Hazardous Products Regulations). Cette FDS contient tous les renseignements requis en vertu du HPR.

Information selon la loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) : Tous les ingrédients listés figurent dans la Liste intérieure des substances (LIS) ou dans la Liste extérieure des substances (LES).

### Information du gouvernement américain :

TSCA : Tous les ingrédients figurent à l'inventaire de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA).

Quantité à communiquer (QC) CERCLA (40 CFR 117.302) : Aucune signalée.

SARA TITRE III : Sec. 302, Substances extrêmement dangereuses, 40 CFR 355 : Ce produit ne contient pas de substance extrêmement dangereuse.

SARA TITRE III : Sec. 311 et 312, Exigences des FDSs, 40 CFR 370 Classes de risque : Aucun danger.

SARA TITRE III : Sec. 313, Notification sur les produits chimiques toxiques, 40 CFR 372 : ce produit n'est pas soumis aux exigences de notification de la loi américaine SARA, car il ne contient aucun constituant chimique toxique au-dessus des concentrations *de minimis*.

### Lois américaines sur le droit à l'information

Proposition 65 de la Californie : California Proposition 65: Voir l'étiquette du produit pour plus d'informations sur la Proposition 65.

Autres lois américaines sur le droit à l'information :

Ingrédients selon les lois d'États sur le droit à l'information?	N° CAS	CA	MA	MN	NJ	NY	PA	RI
2-butoxyéthanol	111-76-2	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui

## SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

**Taux HMIS** : \* - Risque chronique 0 – Minimal 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Grave  
Santé : 1 Inflammabilité 1 Risques matériels 0 Code d'EPI : G  
Gants, lunettes de sécurité

**Légende** : ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels publics)

CARB : California Air Resource Board  
CAS : Chemical Abstracts Service (Service abstrait chimique)  
CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980 (loi américaine sur la responsabilité environnementale de 1980)  
CFR : Code of Federal Regulations (Code des règlements fédéraux)  
CIRC : Centre international de recherche sur le cancer (IARC)  
DOT : Department of Transportation (Ministère américain des Transports)  
EPA : Environmental Protection Agency (Agence américaine de protection de l'environnement)  
EPI : équipement de protection individuelle  
FDS : la fiche de données de sécurité  
HMIS: Hazardous Materials Information System (matières dangereuses du système d'information ; un code numérique de notation des matières dangereuses)  
Inh : Inhalation  
LES : Liste extérieure des substances  
LIS : Liste intérieure des substances  
N. D. : Non disponible  
NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national de la sécurité et de la santé au travail)  
NTP : National Toxicology Program (Programme de toxicologie national)  
OSHA : Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé au travail)  
PEL : Limite d'exposition permissible  
RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (Loi américaine sur les déchets dangereux)  
RPD : Règlement sur les produits dangereux (Hazardous Products Regulations)  
S.O. : Sans objet  
SARA : Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi américaine sur la nouvelle autorisation et les modifications des fonds de réserve)  
SGH : Système général harmonisé (Globally Harmonized System)  
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS)  
STEL : Limite d'exposition à court terme  
TDG : Canadian Transportation of Dangerous Goods Act & Regulations (Loi canadienne sur le transport de marchandises dangereuses)  
TSCA : Toxic Substance Control Act (Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)  
TWA : Moyenne pondérée dans le temps  
VLE : Valeurs limites d'exposition

### Clause de non-responsabilité

L'information figurant aux présentes tient lieu de guide pour les personnes qui manipulent ou utilisent ce produit. Elle a été préparée en toute bonne foi par du personnel possédant des connaissances techniques. Elle n'est pas exhaustive. La façon et les conditions d'utilisation ainsi que la manipulation de ce produit peuvent impliquer d'autres considérations supplémentaires. Les personnes manipulant toute substance sont tenues d'adopter des pratiques professionnelles sûres. Il est important que l'utilisateur final détermine l'adéquation des procédures de sécurité suivies au cours de l'utilisation de ce produit.

Aucune garantie d'aucune sorte n'est fournie ni impliquée. Armstrong Flooring, Inc. ne pourra être tenue responsable de tout dommage, perte, blessure ou dommage indirect pouvant résulter de l'utilisation ou de la confiance placée dans toute information contenue aux présentes.

**Préparée par :**

Armstrong Flooring, Inc.  
2500 Columbia Ave.  
Lancaster, PA, USA 17603

1 (800) 233-3823

Visitez notre site web : <http://www.floorexpert.com>

**Date de révision :** : 01-juillet-2019

**Fin du document**